



IMPRIME ET PUBLIE PAR JAMES LANE, Rue Saint Paul, No. 20. Près du Nouveau Marché.

CONDITIONS.

Le Prix de la Souscription est de Vingt Schelins par année, lorsque le Papier est livré à Montréal, ou envoyé à la Campagne par occasion; et de Vingt Schelins et les frais, lorsqu'il est envoyé par la Poste payables de Six Mois en Six Mois, et d'avance.

Ceux qui veulent discontinuer de souscrire sont obligés d'en donner avis un mois avant leur date échue, et de payer en même temps leurs arriérés, autrement ils sont censés continuer à souscrire pour les six mois suivants.

PRIX DES AVERTISSEMENTS.

Six lignes et au-dessous, première insertion, 2s. 6d.—chaque suivante, 73d. Dix lignes et au-dessous, 3s. 4d.—et chaque suivante, 10d. Au-dessus de dix lignes, 4d. par ligne, et chaque suivante, 1d.

Les avis et les annonces non accompagnés d'ordres écrits, seront insérés jusqu'à ce qu'ils soient contremandés, et débités en conséquence.

AGENTS POUR LE SPECTATEUR CANADIEN.

- MR. JOSEPH TARDIF, Québec. LE DOCTEUR TREESTLER, Saint-Anne. LS. EDOUARD KIMBER, Ecuver, Trois-Rivières. A. GAGNON, Ecuver, Rivière du Loup. MR. L. LAFRENIERE, Maskinongé. H. OLIVIER, Ecuver, Berthier. BENJAMIN BEAUFRE, Ecuver, L'Assomption. MR. JOHN MCKENZIE, Terrebonne. MICHEL FOURNIER, Ecuver, St. Eustache. MAJOR WEILBRENNER, Boucherville. JOSEPH BRESSE, Ecuver, Chambly. BENJAMIN CHERRIER, Ecuver, St. Denis.

LE DEFENSEUR OFFICIEUX.

CONTE ISÉDIT.

SANS préambule et sans morale aucune, Je vais vous dire où, comment et pourquoi, Certain filou fit un trou dans la lune, Malgré témoins, huissiers, juges et loi. Vous apprendrez, en lisant cette cause, Qu'un avocat, en dépit de la glose, A, quand il veut, bon cœur et bonne foi, La scène était au nord de l'Amérique. Un des acteurs, Ginésile nouveau, Courait le monde, il vit une bourrique, Semblable en tout à celle de Sancho, Et, je présume, à son maître aussi chère. Mon voyageur se sentait harassé; Il allait loin; il était fort pressé, Et l'animal restait là sans rien faire: Que de motifs! aussi, l'occasion Puis le besoin, et la tentation, Poussèrent tant des pieds et de la tête, Que, sans désir de nuire à son prochain, Sans le savoir, au milieu du chemin Il se surpita chevauchant sur la bête. Certes, il fallait être bien malhonnête. Pour trouver chose à redire à cela: Ce cas fortuit, cependant, arriva. Là, comme ailleurs, il est de bons apôtres, Feurrant leur nez dans l'affaire des autres. Un de ces gens fut le témoin du fait; Il le peignit de couleur malévole, Et, grâce à lui, voyageur et baudet Furent coffrés ensemble dans la geôle. Or vous saurez que devers Charleston, Si par hasard vous assemblez un homme, Vous lui payez, tant par coup de bâton; Si vous prenez, par spéculation, A vos amis n'importe quelle somme, Vous réglez tout par un an de prison; Mais, gardez-vous de voler un anon, On vous pendrait. Ce peuple, je suppose, Croit fermement à la métépsyrose. Le jour venu pour juger le voleur, Dans le palais on s'assemble en silence, Et la bourrique eut la place d'honneur, Comme témoin. Ce n'était pas, je pense, La seule alors qui fût à l'audience. Dans ces cantons, l'indulgent Thémis Ne pend jamais un homme sans l'entendre, Et, s'il est pauvre, on lui donne gratis, Un avocat qui l'aide à se défendre. Pour le susdit on prit un jeune homme, Ce jour là même étrennant le barreau. C'était, je crois, seulement par coutume; Car du voleur le cas était prévu: Blackstone dit, dans son œuvre posthume, En termes clairs, qu'il doit être pendu. Le débutant, pour se faire connaître, D'un coup d'essai fit un grand coup de maître: Ne puis-je pas, dit-il au Président,

Hors de la salle emmener mon client, Pour consulter?—Soit, répond l'Excellence; Et songez bien que dans cette occurrence Vous lui devez vos plus sages avis. La garde s'ouvre, et les voilà partis. Tour seul, après un quart-d'heure d'absence; Notre Cujas rentra dans l'audience: Qu'est devenu, dit le Juge étonné, Le criminel commis à votre zèle? Ma foi, j'ai fait, à mon devoir, fidèle, Ce qu'en sortant vous m'avez ordonné; Sans me flatter, je crois avoir donné, Pour un tel cas, le conseil le plus sage; Et lord Mansfield l'approuverait, je gage? Tous bien pesé, j'ai dit à mon client: Voici la porte et voici la potence; L'une l'invite, et celle-ci l'attend, Si tu n'as pas de goût pour cette danse Qu'on fait sur rien, tu n'as qu'à, sans façon, Chercher la rue, et jouer du talon. Il m'en-a cru, d'abord, sur ma parole; Ainsi, messieurs, chacun a fait son rôle. Vous pensez bien qu'on le traita fort mal, By G**, cria l'ennagé tribunal, Du criminel vous méritez la place. En attendant, pendons par contumace Le fugitif; puis, aux gens du palais Adjoignons l'âne en payement des frais. P. FILLET, de New-York.

Examen critique du discours de M. M. Culloch, sur l'économie politique, par M. J. B. Say; in-vo.

Depuis que l'étude de l'économie politique est devenue plus générale, et que les peuples s'occupent de leurs affaires comme les individus, on a vu naître une foule de bons écrits et quelques sociétés destinées à répandre les principes de cette science importante. En Angleterre, où l'on exerce ce que nous sommes réduits à désirer sur le continent, il vient de se former une école publique où l'enseignement de l'économie politique est spécial; le cours a été confié à M. le professeur M. Culloch. C'est son discours préliminaire qui a donné lieu à l'examen de quelques parties de sa doctrine, par notre illustre économiste, M. Say. Nous allons exposer en peu de mots la substance de cet écrit, qui renferme dans sa concision expressive plusieurs de ces aperçus lumineux et féconds dont l'auteur du Traité d'économie politique a enrichi ses ouvrages. "Cinquante ans après que Locke eût porté le flambeau de l'analyse dans les opérations de l'entendement, dit M. Say, on commença à s'apercevoir que les phénomènes que présente l'économie des sociétés, dépendent aussi de certaines causes qui produisent toujours les mêmes effets dans les circonstances semblables. Toutefois, ces aperçus demeurent vagues et imparfaits jusqu'au moment où des observations plus sûres, relativement à la nature des choses et leur mode d'action, avertirent les publicistes qu'une nouvelle science existait, quelle reposait sur des fondements aussi certains que ceux de nos autres connaissances, c'est-à-dire sur l'observation des faits, et que les personnes qui demeuraient étrangères aux principes de l'économie politique se trouvaient réellement en arrière des lumières de leur siècle. Après avoir ainsi constaté l'existence de la science et son utilité, M. Say parcourt avec ordre la méthode du professeur anglais, et l'attaque, dans une discussion du plus haut intérêt, quelques-uns des arguments dont M. M. Culloch, s'est servi pour appuyer la théorie du travail, renouvelée de Ricardo. Celui-ci attribue la valeur de chaque chose uniquement à la quantité du travail que sa production a exigé. M. Say a fort bien démontré qu'on observait des variations perpétuelles dans les quantités de produits que peut fournir une même quantité de travail, et qu'il y avait une variété infinie dans les différentes capacités des hommes et dans le prix de leurs travaux. Ricardo prétend aussi que la vigneur végétative de la terre n'influe en rien sur le prix des produits. Voici comment M. Say répond à cette opinion soutenue de l'autorité d'un grand nom et d'un grand savoir: "L'action de la terre est une opération chimique d'où résulte, pour la matière du blé, une modification telle qu'avant de l'avoir subie, elle n'était pas propre à la nourriture de l'homme. Le sol est donc producteur d'une utilité, et lorsqu'un propriétaire foncier fait passer cette utilité sous la forme d'un profit foncier ou d'un fermage, ce n'est pas sans rien donner à son consommateur en échange de ce que le consommateur lui paie. Il cède à celui-ci une utilité produite, et c'est en produisant cette utilité que la terre est productive aussi bien que le travail." C'est ainsi que M. Say a déterminé les points qui doivent fixer l'attention des penseurs dans les conséquences de la doctrine de Ricardo développée par M. le professeur M. Culloch. Il établit que les vérités essentielles de l'économie politique ne dépendent pas de certains points de droit qui peuvent toujours être contestés. Elles reposent sur des faits qui sont ou qui ne sont pas. On a donc commis, suivant lui, une grande erreur en méconnaissant l'action du capital dans la production, comme on a méconnu l'action du fonds de terre. Il est certain que ces idées, une fois admises, changeraient toutes les bases de l'économie politique, et M. Say a rendu un service à la science en apportant le tribut de ses lumières dans cette importante discussion. Ceux de nos lecteurs qui ont apprécié comme ils doivent l'être, les services rendus à la société par les travaux de M. Say, fondateur de l'économie politique en France, liront avec beaucoup d'in-

térêt son nouvel écrit sur le discours d'ouverture du cours de M. M. Culloch. Il renferme sur l'école économique d'Angleterre et sur plusieurs questions d'utilité publique, des renseignements d'une haute importance. Nous sommes heureux que la nature de ce recueil nous ait permis de les signaler à l'attention générale. P.

INVENTIONS NOUVELLES.

Deux nouvelles inventions occupent beaucoup en ce moment, les personnes qui prennent intérêt à la navigation en Angleterre: la première et la plus importante, est la clef à levier de Rotch, au moyen de laquelle, les bâtiments peuvent abriter leurs mâts de hune et de perroquet en moins d'une minute, et les remettre en place en cinq minutes, sans amener une ride, et sans démonter aucune autre partie des agrès qui dépendent de ces mâts: et cela, avec le travail de deux hommes. Cette invention a été soumise à l'amirauté, et elle est sur le point d'être adoptée pour la marine anglaise. Déjà le gouvernement anglais a accordé une récompense de 3000 liv. sterl. à M. Rotch.

L'autre invention est un perfectionnement apporté à la boussole, par M. Pope. Ce perfectionnement paraît consister à faire servir la même aiguille, à indiquer la déclinaison et l'inclinaison dans toutes les latitudes, ce qui dispense de l'obligation d'avoir sur les navires des boussoles différentes, pour observer ces deux effets.

SUR L'AGRICULTURE DU CANADA.

En conformité au plan que je me suis proposé, de transmettre mes idées sur l'Agriculture du Canada, j'en viens à cette partie du sujet où il est nécessaire d'offrir quelques remarques sur l'amélioration des terres. Mais comme il est nécessaire pour entendre le sujet aussi clairement que possible, d'avoir une idée juste et correcte des termes employés, il sera bon, avant de passer plus loin, de faire quelques observations sur le terme d'amélioration, ce mot n'étant pas pris dans le même sens ici qu'en Angleterre, et ayant une grande différence dans les méthodes d'améliorer la terre, dans les deux pays.

En Angleterre tout fermier sait que par ce qu'on appelle amélioration, on entend le retranchement de toutes les obstructions et inégalités à la surface qui peuvent gêner les opérations de la charrue et de la herse, et empêcher que toutes les parties de la surface du sol ne portent récolte. En Canada, ce qu'on appelle amélioration consiste simplement à abattre les arbres, et à les amasser en tas pour les brûler, avec tels autres embarras sur la surface que le feu peut consumer, tels que les broissilles, les feuilles, &c. Lorsque cela est fait, la terre est propre à recevoir la semence, sans qu'on y applique aucune autre opération agricole, et c'est ce qu'on appelle l'amélioration ou le défrichement de tant d'arpens de terre, suivant le nombre qu'il y en a. Le terme betterment, dans les Etats-Unis signifie la même chose. Au contraire, on s'entend par amélioration en Angleterre on entend beaucoup plus que cela. Avant de pouvoir dire qu'une terre est améliorée, il faut qu'on ait ôté les pierres et arres à la surface, qu'on ait nivelé les inégalités, fait les clôtures et les divisions, creusé les fossés, en un mot, ôté tout obstacle qui peut nuire à la charrue. Il paraît clair par là, que le fermier anglais qui vient dans ce pays et achète une terre dans un état d'amélioration suivant la signification canadienne du mot, sera grandement froissé dans son attente, en examinant son achat. L'expérience prouve que le contraire et la détresse occasionnés par cette différence dans la signification des termes n'est pas une occurrence inimaginable, ni un événement peu fréquent. Un nombre de fermiers viennent ici d'Angleterre avec leurs femmes et leurs familles, et sont venus pour éviter les fatigues et les privations qu'il faudrait endurer en allant de suite dans les bois, acheter ou louer une terre avec ce qu'on appelle ici des améliorations; et aussi souvent que cela se fait, ils ont à payer le coût de ce qui s'appelle l'amélioration dans le pays d'où ils viennent. Mais comme mon intention était de borner mes remarques aux terres déjà défrichées et en culture, quelques uns pourront regarder ceci comme une digression.

En envisageant l'état de plusieurs terres étendues dans ce pays qui sont défrichées depuis longtemps, un fermier anglais ou écossais sera surpris de voir le manque d'amélioration qui s'y trouve. Il verra la surface de champs étendus, d'ailleurs de valeur par leur sol et leur exposition, tout couverts de pierres presque toutes détachées; il la trouvera remplie d'inégalités, de creux et de buttes, et d'obstructions qui arrêteront la charrue, et empêchent de l'arranger de la manière convenable; il verra qu'on a fait peu d'attention aux égouts, et que les fossés n'ont pas été conduits jusqu'à des débouchés, de manière à empêcher l'eau de couvrir la surface. Enfin il n'y trouvera rien de ce qu'on appelle amélioration dans la Grande-Bretagne.

L'observateur le moins attentif trouvera évident que le manque d'attention à ces différents objets d'amélioration doit causer des pertes sérieuses au cultivateur qui se rend coupable d'une telle négligence. Lorsqu'on laisse les pierres étendues sur la surface et qu'on n'ôte pas les obstacles qui empêchent de labourer, ou qu'on laisse sur la terre des morceaux improductifs, faute des améliorations convenables, la perte s'accumule de plus d'une manière. De grandes portions des terres en différents endroits de ce pays sont encore sujettes à être submergées par les débordements du printemps et de l'automne; et une plus grande partie encore de ces terres souffrent des marques évidentes qu'elles ont été autrefois enlevées sous l'eau. Des arbres arrachés par les racines et tombés dans les rivières, et de grosses pierres dans des masses de glace, y ont été entraînés et déposés; et très souvent on les a laissés demeurer sur ces terres, et les espaces qu'ils occupent, ainsi que d'autres obstructions, sont autant de perdu pour le cultivateur, qui n'y recueille rien. Mais la quantité de terre qu'il perd de cette manière

ne constitue pas toute sa perte; tout obstacle qui empêche de labourer, ou augmente la difficulté de le faire, use ses harmaux, expose ses instrumens d'agriculture à un plus grand risque de se briser, et l'assujéit à un surcroît de dépense, et conséquemment de perte. Dans ce pays, où le prix du travail est haut, le fermier fait faire, autant qu'il peut, son ouvrage à la pièce ou à l'entreprise, ou comme on dit en Angleterre, à la tâche. Lorsqu'il y a des parties de sa terre qui ne portent point, il est clair qu'il est exposé à payer plus qu'il ne faut; car comme il n'y a pas de déduction de faite pour ces morceaux perdus, il est obligé de payer pour plus d'ouvrage qu'il n'en a été fait; et c'est le cas, quelque soit le genre de l'ouvrage, s'il le fait faire à la tâche, soit qu'il s'agisse de labourer, de semer, de sarcler, de faucher, ou de couper; de là il arrive que par le manque des améliorations convenables, il s'a-sujéit à payer plus cher, trois fois, pour la même récolte. Telles sont une partie des pertes auxquelles le cultivateur s'expose par la négligence de cette partie de l'économie rurale; et si l'on met ensemble la perte que lui occasionnent les morceaux de sa terre dont il ne peut tirer parti, le surplus de dépense qu'il est obligé de faire pour réparer ou renouveler ses instrumens usés ou brisés, et ce qu'il est obligé de payer pour un travail qui ne s'est pas fait, ou trouvera que la somme couvrirait au moins les frais qu'il lui faudrait faire pour débarasser la surface de son champ de ces obstructions.

Jusqu'ici j'ai principalement dirigé mon attention sur les obstructions causées par les pierres qu'on laisse étendues sur la surface du sol: comme je parlais de ce sujet à un de mes voisins, il y a quelques jours, et lui recommandais d'ôter les pierres de son champ, il me demanda tout naturellement qu'est-ce qu'il en ferait? C'est donc là le point à considérer présentement. L'économie dans chacune des branches de la vie champêtre doit être la première étude de l'agriculteur, tant pour les améliorations à faire, que dans les autres parties de ses travaux. J'ai déjà montré qu'en laissant les pierres étendues dans ses champs, le cultivateur éprouve une perte directe, et s'il peut, en tirant parti de ces pierres, diminuer ce qu'il en doit coûter pour les enlever, il doit le faire sans doute; mais que ce soit ou ne soit pas le cas, ce doit être pour lui un sine qua non, de les ôter de dessus son terrain. Pour s'assurer à quelles fins les pierres peuvent être employées avec avantage sur une terre, il faut avoir recours à l'expérience des agriculteurs intelligents et se guider dans le choix des plans qu'ils recommandent par la situation locale de la terre.

1°. Les pierres qu'on ôte de dessus la surface d'un terrain peuvent être employées avec avantage à faire des clôtures, l'expérience constante ayant prouvé que par leur durée, les clôtures de pierres sont préférables à celles de bois, de toute espèce, ainsi qu'aux haies, là où il faut des divisions permanentes entre les champs.

2°. Si il arrive qu'il y ait de grandes cavités dans quelque partie de la terre, elles peuvent être remplies de pierres à dix-huit pouces au-dessous du niveau du terrain, et puis recouvertes à une profondeur suffisante pour empêcher que la charrue ne les atteigne.

3°. Les petites pierres, ou même les grosses, si elle sont concassées, peuvent être employées à faire des chemins privés ou publics sur la terre ou aux environs; qui, par leur plus grande durée et l'avantage d'être toujours secs, seront une épargne pour le fermier, en ce qu'ils exigent peu de réparations et le mettent en état de charger en tout temps ses voitures complètement.

4°. Si la terre est entrecoupée ou bornée par une petite rivière ou une ravine, sujete à devenir un torrent, dont les rives soient emportées durant les inondations du printemps et l'automne, les pierres peuvent être employées utilement pour empêcher que les bords ne soient entamés par l'eau, et le terrain diminué d'autant.

5°. Dans les endroits où le bois est cher, et dans tous les cas où la chose se peut faire, les pierres doivent être employées à la construction des bâtiments sur la terre, et il en coûte beaucoup moins de les prendre à la surface du sol que de les tirer des carrières.

6°. Enfin, si les circonstances empêchent qu'elles soient employées de quelque une de ces manières, on peut les amasser en tas dans quelque endroit aussi écarté et aussi peu utile que possible, où elles occupent toujours moins d'espace que lorsqu'elles sont éparées dans le champ, et causeront moins de tort. Pour pouvoir ôter et transporter les grosses pierres, il y a des fermiers qui les cassent au moyen de la mine ou autrement; mais quand il en coûte trop de temps et de frais, on peut creuser un trou à côté de la pierre et l'y jeter, en prenant soin qu'elle soit à une assez grande profondeur pour que le soc de la charrue n'y puisse toucher. Après que les pierres sont recouvertes, on doit étendre la terre restante sur la surface du sol, afin d'en préserver le niveau.

Le sujet qui s'offre immédiatement après à l'attention sérieuse du cultivateur qui veut améliorer, sont les fossés et cours d'eau. Le manque d'égouts rend les meilleures terres improductives, et l'on doit se rappeler que ce sont les meilleures terres qui en ont le plus de besoin; de là, quoique ce soit une opération coûteuse, il est rare qu'elle ne dédommage complètement le cultivateur. Je n'ai pas présentement le dessein d'entrer dans le détail des différentes manières de faire écouler de dessus les terres les eaux stagnantes, ou d'y rendre les marais cultivables. Les obstacles qui se trouvent à la surface du sol sont l'objet de mes présentes remarques, et sur ce point, je me bornerai au dessèchement extérieur, ou à l'ouverture de fossés, pour l'écoulement des eaux qui se réuniraient sur la surface, après les grandes pluies, ou la fonte des neiges, s'il n'y en avait pas, ou s'il n'était pas en bon état. La négligence d'un fermier à cet égard peut non seulement lui faire tort à lui-même, mais encore causer du dommage à ses voisins; si l'eau s'élève sur sa terre parce que ses fossés sont bouchés, elle se reprendra bientôt sur les terres voisines qui ne lui appartiennent pas; et il est d'autant plus nécessaire de prendre garde que cela n'arrive pas, que certaines moissons, à de certaines époques, peuvent être détruites par une inondation même de très peu de durée. Il est résulté de

grands dommages de la négligence des cultivateurs à tenir leurs cours d'eau ouverts, et les dommages ont excité l'indignation de la Législature. On est en ce moment occupé à Antiochia, on ne pouvait faire droit aux plaintes de ce sujet que dans les hautes cours de justice, et même ces cours n'avaient pas le pouvoir d'obliger les délinquants à remédier à cette omission. La conséquence était que bien des individus qui se trouvaient considérablement lésés par la négligence de leurs voisins sur ce point, étaient forcés d'endurer le mal et le perdre, que de s'adresser aux inconvénients d'un procès long et dispendieux, pour obtenir justice. Mais on a enfin porté remède au mal; on peut poursuivre d'une manière sommaire ceux qui négligent d'ouvrir les cours d'eau nécessaires. Il a été passé dans l'année dernière, session, un acte par lequel les plaintes contre ces sortes de délinquants peuvent se faire devant des magistrats, et le jugement doit être rendu par eux, quatre jours après que la plainte a été faite, et le magistrat a de plus le pouvoir d'ordonner que l'ouvrage soit fait.

L'acte est on ne peut mieux fait pour parvenir au but qu'on s'y propose; il y est pourvu à ce qu'il n'y ait pas de collisions provenant d'intérêts de familles; et si les cultivateurs ont soin de choisir des hommes respectables, et entendus pour faire l'office d'inspecteurs des clauses et cours d'eau, ainsi qu'il y est pourvu, il n'y a pas à douter que cet acte ne soit laide la plus importante et la plus efficace que la législature puisse donner aux intérêts agricoles de ce pays.

Je me suis arrêté plus longtemps sur cette partie du sujet que je ne le méritais, d'abord, l'importance dont elle est sera mon excuse; la conviction que j'ai des avantages qui résulteraient de cet acte, et la nécessité qu'il y a que la législature intervienne pour régler les affaires d'agriculture de ce pays, doivent faire regarder de bon œil toute observation sur le sujet aux lecteurs de toutes les classes. Que l'intervention de la législature dans ce cas soit plus nécessaire en Canada qu'en Angleterre, c'est ce qui doit paraître évident à l'observateur le plus superficiel, et pour la raison suivante: ici les terres sont tenues par petites portions ou fermes, principalement par des hommes qui sont chacun propriétaires de la ferme ou ils occupent, et ils ont des moyens de leurs procédés et les succès directeurs de leurs travaux; de là il arrivait qu'un cultivateur paresseux ou mal intentionné pouvait, s'il voulait, par négligence ou par malice, ou par négligence, ne pas ouvrir ses égouts et cours d'eau, et causer par là la destruction de la récolte de ce dernier, avant que la législature eût passé l'acte dont je viens de parler. Mais il est évident que dans les pays où les terres sont possédées par de grands propriétaires qui, lorsqu'ils les afferment introduisent des clauses et des restrictions, par lesquelles leurs fermiers sont tenus de remplir certaines conditions, ces grands propriétaires peuvent aisément parvenir au but assuré par cet acte, sans l'intervention de l'autorité législative. C'est un objet bien digne de l'attention de ceux qui aiment à cultiver les terres dans ce pays.

VARIÉTÉS.

Le comte de Cathagène (général Morillo), dans une réclamation adressée au rédacteur du *Constitutionnel*, contre des mémoires qui ont été publiés sous son nom, et dans lesquels il paraît que Bolivar est injurié, dit: "J'ai été sur les champs de bataille, l'ennemi fier, actif, vigoureux de Bolivar; mais lorsque les ordres de mon gouvernement m'eurent prescrit de faire trêve aux hostilités, une amitié aussi ferme que sincère s'établit entre nous. Aujourd'hui que j'ai mis ma main dans la sienne, si j'avais à publier des mémoires sur mes campagnes d'Amérique, en même temps que je rendrais justice à mes anciens compagnons d'armes, je saurais me mettre au-dessus des influences du moment, et apprécier avec calme et dignité les hommes et les choses."

Il vient de paraître à Paris, chez le libraire Eymery, un ouvrage en deux volumes in-octavo qui a pour titre: "Les Etats-Unis d'Amérique, ou Tableau de l'agriculture, du commerce, des manufactures, des finances, de la politique, de la littérature, des arts et du caractère moral du peuple anglo-américain," par J. Cristofol, auteur des "Restources de l'empire britannique."

Le nouvel enseignement industriel porte déjà ses fruits. M. Cordier, mécanicien de Beziers, département de l'Hérault, a simplifié le système d'Evans pour les machines à vapeur, et inventé une nouvelle machine hydraulique dont les principaux avantages sont de coûter moins à construire et d'employer moins de combustible que celles dont on s'est servi jusqu'à présent. Sur le rapport d'une commission de l'Institut, un brevet d'invention a été délivré à M. Cordier et S. Exc. le ministre de l'intérieur a ordonné l'application de sa machine à la ville de Beziers. Cette ville était privée d'eau depuis longtemps par la dégradation successive de ses aqueducs, construits par les Romains. Depuis plus de quarante ans, plusieurs ingénieurs s'étaient occupés de faire monter l'eau de la rivière d'Orb sur le rocher où la ville est située, mais leurs projets dispendieux effrayaient le conseil municipal. Un simple ouvrier, animé par son patriotisme, a résolu le problème, et pour 60,000 fr. il va élever à 220 pieds de hauteur verticale la quantité d'eau nécessaire aux besoins présents et éventuels de cette ville.

Le quatrième volume de l'*Histoire d'Angleterre depuis l'invasion des Romains jusqu'à nos jours*, par le docteur Lingard, traduite sur la seconde édition par M. de Roujou, vient de paraître, et le cinquième est déjà sous presse. Le docteur Lingard a le grand avantage de citer à la fois les autorités qui appuient son opinion et celles qui la réfutent, et de laisser ainsi au lecteur la possibilité de se fier à lui-même un avis. Il donne des détails extrêmement curieux, et neuf pour la plupart des lecteurs français, sur les temps obscurs de l'heptarchie anglaise. Les faits qu'il rassemble sur la création de la féodalité en Angleterre, les conséquences qu'elle a produites, et ses restes dans la législation actuelle, méritent d'être étudiés et leur nironat matière à de profondes réflexions. M. de Roujou, le traducteur, a mis le plus grand soin à reproduire le sens de l'original, et jusqu'à ses formes. Des notes savantes, curieuses et utiles, enrichissent cette traduction, dont le style est pur et élégant. Une partie des notes appartient à M. de Roujou.

On vient de mettre en vente une *Histoire de l'expédition des Français à Saint-Domingue*, sous le commandement de Napoléon, par Ant. Métral; suivie des mémoires et notes d'Isaac Louverture sur la même expédition et sur la vie de son père; ornée du portrait de Toussaint et d'une belle carte de Saint-Domingue.

Un procès d'une nature assez grave a été soumis au jugement de la cour d'assises. Un agent subalterne de la police militaire, nommé Galin, était

accusé du crime d'arrestation arbitraire commis sur la personne d'un citoyen. M. Trauchell, officier de grenadiers de la garde nationale de Paris. M. Trauchell avait écrit à M. le préfet de police pour l'instruire du fait. M. le préfet de police n'ayant pas répondu, M. Trauchell avait rendu plainte et s'était constitué partie civile. Après quelques instans de délibération, le jury ayant déclaré Galin coupable du crime d'arrestation arbitraire, la cour, conformément à la loi, l'a condamné à la dégradation civique, et en 3,000 francs de dommages-intérêts.

En Juillet dernier, le capitaine Eeg du Pollux, corvette hollandaise, découvrit une nouvelle île fort peuplée dans l'océan pacifique, à laquelle il donna le nom d'île des Pays-bas, (*Nederlandich*). Elle est par les 7° 10' de latitude méridionale, et les 177° 33' de longitude orientale du méridien de Greenwich. Les naturels sont d'une taille athlétique, fiers, grands voleurs; et comme ils ne montraient aucun symptôme de crainte, lorsqu'on tirait des coups de fusil, on présume qu'ils ne connaissent pas l'usage des armes à feu.

MISSOLOGHI.

Zante, 2 Mars. Malgré les derniers succès des braves combattans de Missolonghi, leur situation n'est pas moins désolée; leur ville est presque détreinte par le bombardement continu; leurs fortifications sont plus qu'un morceau de rochers qui n'offre qu'une faible barrière aux attaques réitérées d'Ibrahim. Ils sont réduits à 3,500 hommes depuis les derniers assauts; ils sont harassés de fatigue, devant faire un service continu. Ibrahim, depuis sa défaite, a la destruction d'une partie de ses batteries, est parvenu à tout rétablir; il lui reste encore plus de 20,000 hommes conduits par des officiers européens; il a 40 pièces de canon de siège et 10 mortiers; aucune provision ni munitions ne lui manquent. Mais l'ennemi le plus redoutable pour les défenseurs de Missolonghi, c'est la faim. Le gouvernement de Napoli n'a plus d'argent, et ne peut plus rien faire pour Missolonghi. Il ne sait déjà comment nourrir les populations errantes de femmes d'enfants et de vieillards qui ont fui l'esclavage ou la mort, et qui sont dans la plus horrible misère.

Zante, 4 Mars. Dans ce moment, nous entendons une épouvantable canonnade vers Missolonghi. Que deviendront les 13,000 habitans de cette infortunée ville, si la garnison succombe? Ils seront probablement tous massacrés ou conduits en esclavage. Nous apprenons par un bateau qui vient d'arriver, que sur les 3,500 défenseurs il y en a une grande partie de malades et de blessés qui ne peuvent faire qu'un faible service; cependant ils se tiennent presque tous sur les remparts.

Zante, 14 Mars. Du 3 au 12 Mars, Ibrahim a donné cinq assauts à Missolonghi; plusieurs fois ses soldats ont été jetés sur les remparts, mais toujours repoussés avec perte. Les femmes et les enfans ont aidé à se défendre; plusieurs mines faites par les assiégés ont fait éprouver de grandes pertes aux Egyptiens. Ibrahim, voyant que tous ses efforts étaient inutiles, cessa ses attaques contre la ville; mais quelques jours après il dirigea 3,000 Egyptiens contre Vassiladi, petit fort d'une haute importance, et que l'on peut regarder comme le port de Missolonghi. Cinquante soldats grecs s'y défendirent en héros et repoussèrent onze assauts. Enfin, leurs canons étant tous hors de service et crevés par un feu trop continu, ces braves firent une sortie contre les Egyptiens, après avoir mis le feu à leur provision de poudre; ils se battirent avec la fureur du désespoir et périrent tous, après avoir fait éprouver aux Egyptiens une perte considérable que l'on porte à plus de 800 hommes.

Zante, 20 Mars. Depuis la prise de Vassiladi, les Egyptiens ont fait contre Missolonghi une nouvelle attaque qui leur a été encore plus funeste que toutes les autres; les braves de cette place se sont défendus avec le courage de gens qui ne s'attendent à aucun quartier.

Missolonghi, 17 Mars. Onze mois sont écoulés depuis que le Romli Valicy, Reshid Mehmet Pacha, a mis le siège devant nos remparts, et dans cet espace de temps il a lancé sur notre ville infortunée plus de cent mille bombes et boulets. Les fréquentes attaques que nous avons soutenues, les sorties que nous avons faites, les combats que nous avons livrés sur terre et sur mer, ne nous ayant permis ni repos ni répit, quinze cents de nos frères sont descendus dans le tombeau. Nos armes de fer sont usées, nos bras sont percés de blessures, mais nos âmes exaltées, non par le désespoir, mais par l'amour de la patrie, ont retrouvé une nouvelle énergie. Nos remparts sont pulvérisés, nos maisons renversées, nos champs à jamais dévastés, nos frères sont morts, et l'étendard auguste de la croix flotte seul au milieu des ruines et des tombeaux qui nous entourent. Nos poitrines sont maintenant nos seuls remparts et le trépas notre dernier port de salut pour arriver au séjour de l'éternité.

Les efforts de Reshid-Pacha, commandant les armées turques d'Europe et d'Asie, s'étaient brisés contre notre résistance, comme les flots de la mer qui expirent au bord de nos plages; mais l'Africain arrive à son secours. Nous voyons maintenant sous nos murs, comme nos pères le virent au tems de Xerxès, tout ce que l'ancien monde compte de barbares, réunis par nations sous des drapeaux aussi variés que les couleurs de leur teint. Plus de quarante boucanes à feu dirigées vers nos toitures vomissent la mort contre les débris de nos soldats mutilés. Nous entendons le bruit des tambours, le son de la musique qui dirige ces hordes; et élevant nos yeux au ciel, nous lui demandons si ce sont des chrétiens qui ont appris aux Africains ces arts, qui ont formé ces bataillons pour nous égorger.

Du côté de la mer, nous apercevons unies à la flotte de Constantinople, les forces navales des Egyptiens et les débris de celles des Barbares qui bloquent l'entrée de nos lagunes. Des pontons destinés à former une digue pareille à celle qu'Alexandre fit construire pour se rendre maître de Tyr, sont prêts à établir un chemin destiné à traverser notre port. Tous les moyens que l'art de la guerre possède sont mis en œuvre par les apostats employés au service d'Ibrahim-Pacha, pour accabler une poignée de chrétiens, derniers appuis de quelques milliers de femmes et d'enfans.

L'ennemi compte 25,000 soldats et 82 bâtimens de guerre, et nous, notre seule espérance est dans le zéneur, dans notre amour pour la patrie et dans nos armes. L'Europe, qui appuie les infidèles, attentive à la lutte étonnante que nous soutenons, verra que, pleins de confiance dans l'appui du Tout-Puissant, nous cédrons nos fronts de lauriers ou des palmes du martyre, en triomphant sur la terre ou dans le ciel.

Nothis Botzaris et ses frères d'armes ont signé cet acte de leur dernière volonté. (Extrait de la *Chronique hellénique*, qui s'imprime à Missolonghi.)

Le même journal contient une lettre de Démétrios, fils de Marc Botzaris, écrite de Londres à son oncle Nothis à Missolonghi, et reçue lors du service funèbre préparatoire de la garnison. Elle finit ainsi:

"Plût à Dieu que je fusse auprès de vous, pour participer au combat sacré dans lequel vous, ainsi que nos frères, vous êtes résolu de verser votre sang! mais mon jeune âge me retient loin des soldats du Christ. Croyez que je redoublerai d'efforts pour m'instruire, autant qu'il sera possible; alors je prendrai comme un aigle mon essor vers notre chère patrie, et je remplirai le devoir qui m'est imposé et tracé par la mort glorieuse de mon père, qui m'a légué l'honneur de son nom."

FRANCE.

Paris, 6 Avril. Peu de jours après la publication de la brochure de M. l'abbé de la Menais sur *La religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*, nous avons pu la défense de l'ordre civil et politique considérée dans ses rapports avec les doctrines et les opinions ultramontaines. Cependant le bruit d'une attaque judiciaire étant venu à se répandre, nous suspendimes l'insertion de notre analyse critique; et nous l'ajournâmes indéfiniment dès que ce bruit se fut confirmé. Un journal qui ne respecta point ces convenances à notre égard, dont les rédacteurs à une certaine époque, firent bénévolement contre leurs adversaires l'office de substituts du procureur du roi la *Quotidienne*, prétend que les libéraux chantent victoire à la vue d'un prêtre cité sur les bancs de la police correctionnelle. Elle nous suppose la joie qu'elle éprouvait elle-même à l'aspect d'un archevêque libéral (M. de Prad) comparaisant devant le même tribunal contre un voleur et une prostituée. Avec quelle cynisme d'expression triomphaient alors les feuilles qui crient à présent à la persécution et presque au sacrilège! Ce qui nous afflige, nous, c'est qu'on ne soit pas encore arrivé au point de reconnaître toute l'étendue et toute la force de la juridiction de la presse, au point de distinguer les provocations dangereuses des opinions erronées ou extravagantes; celles-ci trouvent dans la publicité, dans la raison générale, élançée par la discussion, une magistrature qui les flétrit et les condamne souverainement. Ce zèle matendo du ministère nous est un peu suspect. Il est à croire que le ministère est un peu suspect. Il est à croire que le ministère est un peu suspect. Il est à croire que le ministère est un peu suspect.

Constitutionnel.

La cour royale de Douai a condamné, le 29 Mars, l'exécuteur testamentaire d'un ex-jésuite nommé Lepine à restituer aux héritiers naturels un legs de 30,000 francs qui avait été dérobé par lui aux révérends pères jésuites, cette société n'ayant point d'existence légale en France.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui l'article suivant: "L'introduction et la circulation du recueil périodique publié à Rome sous le titre de *Giornale ecclesiastico di Roma* vient d'être prohibés dans le royaume."

Il nous semble que nos ministres ne savent pas du tout quels appartiennent à un gouvernement constitutionnel. Dans quelle loi les ministres ont-ils trouvé qu'ils avaient le droit d'empêcher un citoyen français de recevoir un journal étranger auquel il lui aurait plu de s'abonner? D'ailleurs, la liberté de la presse existe chez nous; si la *Gazette ecclésiastique* de Rome contient des propositions mal sonantes, elle trouverait en France des écrivains qui sauraient bien les répliquer.

Constitutionnel.

Paris, 13 Avril. Le *Moniteur* publie aujourd'hui dans sa partie ancienne, les deux pièces suivantes; il reconte dans une multitude de conjectures, toutes honorables pour le pape qui l'a signé:

Ministère des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique.

PARIS, le 11 avril 1826.

MM. le cardinal de Latil, archevêque de Reims; de Beausset-Roquefort, archevêque d'Aix; de Vichy, évêque d'Autun, ont eu l'honneur d'être admis hier lundi, 10 avril, à l'audience du Roi, et au nom des cardinaux, archevêques et évêques de France qui se trouvent actuellement à Paris, ils ont déposé entre les mains de S. M. l'acte suivant:

"Depuis trop long-temps la religion n'a eu qu'à gémir sur la propagation de ces doctrines d'impie et de licence qui tendent à soulever toutes les passions contre l'autorité des lois divines et humaines. Dans leurs justes alarmes, les évêques de France se sont efforcés de préserver leurs troupeaux de cette contagion funeste. Pourquoi faut-il que les succès qu'ils avaient droit d'espérer de leur sollicitude, soient compromis par des attaques d'une nature différente, il est vrai, mais qui pourraient amener de nouveaux périls pour la religion et pour l'état?"

"Des maximes reçues dans l'église de France sont dénoncées hautement comme un attentat contre la divine constitution de l'église catholique, comme une œuvre souillée de schisme et d'hérésie, comme une profession d'athéisme politique."

"Combien ces censures prononcées sans mission, sans autorité, ne paraissent-elles pas étranges, quand on se rappelle les sentimens d'estime, de confiance et d'affection que les successeurs de Pierre, chargés comme lui de confirmer leurs frères dans la foi, n'ont cessé de manifester pour une église qui leur a toujours été si fidèle!"

"Mais ce qui étonne et afflige le plus, c'est la témérité avec laquelle on cherche à faire revivre une opinion née autrefois du sein de l'anarchie et de la confusion où se trouvait l'Europe, constamment repoussée par le clergé de France, et tombée dans un oubli presque universel; opinion qui rendrait les souverains dépendans de la puissance spirituelle, même dans l'ordre politique, au point qu'elle pourrait, dans certains cas, ôter leurs sujets du serment de fidélité."

"Sans doute, le Dieu juste et bon ne donne pas aux souverains le droit d'opprimer les peuples, de persécuter la religion, et de commander le crime et l'apostasie; sans doute encore, les princes de la terre sont, comme le reste des chrétiens, soumis au pouvoir spirituel dans les choses spirituelles; mais prétendre que leur infidélité à la loi divine annulerait leur titre de souverain; que la suprématie pontificale pourrait aller jusqu'à les priver de leur couronne, et

à les livrer à la merci de la multitude, c'est une doctrine qui n'a aucun fondement, ni dans l'Évangile, ni dans les traditions apostoliques, ni dans les écrits des docteurs et des exemples des saints personnages qui ont illustré les plus beaux siècles de l'antiquité chrétienne.

"En conséquence, nous, cardinaux, archevêques et évêques soussignés, croyons devoir au Roi, à la France, au ministère divin qui nous est confié, aux véritables intérêts de la religion dans les divers états de la chrétienté, de déclarer que nous réprovisions les injurieuses qualifications par lesquelles on a essayé de flétrir les maximes et la mémoire de nos prédécesseurs dans l'épiscopat; que nous demeurons inviolablement attachés à la doctrine telle qu'ils nous l'ont transmise, sur les droits des souverains et sur leur indépendance pleine et absolue, dans l'ordre temporel, de l'autorité, soit directe, soit indirecte, de toute puissance ecclésiastique."

"Mais aussi nous condamnons, avec tous les catholiques, ceux qui, sous prétexte de libertés, ne craignent pas de porter atteinte à la primauté de saint Pierre et des pontifes romains ses successeurs, institués par Jésus-Christ, à l'obéissance qui leur est due; par tous les chrétiens, et à la majesté, si vénérable aux yeux de toutes les nations, du siège apostolique, où s'enseigne la foi et se conserve l'unité de l'église."

"Nous nous faisons gloire, en particulier, de donner aux fidèles l'exemple de la plus parfaite vénération et d'une piété toute filiale envers le pontife que le ciel, dans sa miséricorde, a élevé de nos jours sur la chaire du prince des apôtres."

Fait à Paris, le 3 avril 1826.

Ainsi signé en l'original. Le cardinal de la Fare, archevêque de Sens; le cardinal de Latil, archevêque de Reims; Fr. Nois, ancien archevêque de Toulouse; Pierre-Ferdinand, archevêque d'Aix; d'Arles et d'Embrun; Paul-Ambroise, archevêque de Besançon; Guillaume-Aubin, archevêque de Bourges; Marie-Nicolas, évêque de Montpellier, nommé à l'archevêché de Normandie; R. E., évêque d'Autun; C. L., évêque d'Evreux; J. P., évêque d'Amiens; Joseph, évêque de Nantes; J. C., ancien évêque de Tulle; C. M. Paul, évêque de Strasbourg; J. M. Dominique, évêque de Quimper.

Lettre adressée au Roi par Mgr. l'archevêque de Paris. Paris, le 6 avril 1826.

SIRE,

"Les cardinaux, archevêques et évêques qui se trouvent en ce moment à Paris, ont cru qu'il était bon de rédiger collectivement un exposé de leurs sentimens sur l'indépendance de la puissance temporelle, en matière purement civile. Quoique cet exposé ne porte point ma signature, je n'en professe par moi-même la même opinion, et je prie V. M. de me permettre d'en déposer entre ses mains le témoignage par écrit, comme j'ai eu l'honneur de lui en faire la déclaration de vive voix."

"Les considérations que j'ai soumises au roi, et dans lesquelles la réflexion n'a fait que me confirmer davantage, ont pu seules m'empêcher de signer un acte qui renferme, touchant les bornes de l'autorité spirituelle, des principes sur lesquels j'ai eu plus d'une fois l'occasion de m'expliquer même en public, et au sujet desquels je ne connais point de discordance parmi les pasteurs et le clergé de mon diocèse."

"Je suis avec respect, sire, de V. M. le très-humble, très-obéissant serviteur et très-fidèle sujet. Signé Hyacinthe, archevêque de Paris."

DERNIERES NOUVELLES D'EUROPE.

La barque *Pallas*, arrivée à Boston, a apporté des papiers de Londres jusqu'au 22 Avril.

La guerre grecque.—Nous avons le plaisir de pouvoir dire que la nouvelle de la prise de Missolonghi n'était pas fondée, nonobstant les détails avec lesquels elle était donnée, et qu'il y avait lieu de croire qu'à ces dernières dates, cette forteresse ne s'était pas rendue. L'*Étoile* de Paris dit sur l'autorité de lettres de Corfu du 25 et 26 Mars, que la garnison de Missolonghi tenait encore. Les mêmes lettres donnent les détails de l'attaque et de la prise d'Anatolico, qui correspondent, quant à la date, avec l'avis que nous avons déjà transcrit d'un papier de Londres, de la prise prétendue de Missolonghi. De quel côté se trouve la vérité, c'est ce que nous ne saurions dire. La confusion des dates rend difficile de concilier ces nouvelles contradictions. Par exemple, les dates de Corfu sont d'après le nouveau style, et celles de Grèce, d'après l'ancien. Suivant nos nouvelles du golfe de Lépante, Missolonghi a été pris le 10 Mars; vieux style, ou le 21, nouveau style; et nos derniers avis de Corfu sont du 26 Mars, nouveau style. Il ne resterait plus qu'à savoir, si Missolonghi, ayant été pris le 21, l'événement aurait pu n'être pas connu à Corfu le 26.

France.—Le grand concert pour le bénéfice de Grecs devait avoir lieu le 22 Avril. Il y avait 1,000 billets à 20 fr. et 300 à 10 fr. Ils avaient tous été pris, et plusieurs des musiciens, &c. devaient payer pour leurs places. Le produit devait être de 24,000 fr. pour les Grecs; car les propriétaires du Vauxhall n'avaient rien voulu prendre pour leurs galles.

Espagne.—Il y avait eu de nouveaux troubles en Espagne. On avait découvert une conspiration pour révolutionner le pays, laquelle avait pris, disait-on, son origine dans les sociétés secrètes. D'après les aveux d'un des conspirateurs, il paraissait qu'il y avait à Londres un comité directeur de révolution, dont Mina était le président.

Portugal.—Les papiers de Lisbonne vont jusqu'au 3 Avril. La régence paraît fermement établie; la capitale et les provinces sont tranquilles. Sir Wm. A'Court a eu une audience de l'infante, le 4, et a offert au présent gouvernement l'assurance du même appui de la part de la grande Bretagne qui a été donné à celui du feu roi.

Suède.—Le gouvernement suédois a résolu d'employer 60,000 piastres pour construire ou réparer plusieurs vaisseaux et compléter la flotte de Carlscrona; savoir, 17,000 pour acheter le Charles Jean, 14,000 pour réparer le Dr-sligoten, et 29,000 pour rebâtir le Prince Oscar. Tous ces vaisseaux sont de ligne.

AMERIQUE DU SUD.

On apprend du capit. R. Brooke, arrivé de St. Thomas, dans le *Mary Hobin*, qu'il y a eu à Valence, près de Porto Cavallo, le 29 Mars, une insurrection dont l'objet n'était pas bien connu; mais le bruit était que les troupes et le conseil de cette ville, ainsi que celui de Porto-Cavello, avaient été le gé-

Paez chef, ou président de Venezuela. Ce général, auquel on dit que les troupes et le peuple sont attachés, avait été rappelé de Bogota, quelque temps auparavant, et le général Escalona lui avait été nommé pour successeur; mais il avait retenu le commandement des troupes, et il était à Valence avec son état-major lorsque la révolte eut lieu.

Par l'arrivée de Charleston, Hitchcock, de Carraço, nous avons des séries de journaux d'une date récente. Le capit. H. confirme le rapport d'une insurrection à Valence sous le général Paez; plusieurs des principaux habitants avaient été tués par les forces de Paez qui avait de 2 à 3 000 hommes sous ses ordres. On disait qu'il marchait sur Carraço, pour séparer cette partie de la république des deux autres, et en faire un gouvernement indépendant. Les autorités ne paraissent pas disposées à résister aux insurgés, mais au contraire se préparent à les recevoir.

QUÉBEC 25 Mai 1826.

L'Oratio, capitaine Sparks, arrivé ici lundi dernier, fit voile de Liverpool le 22 avril, mais il ne paraît pas qu'il ait apporté de journaux plus récents que ceux déjà reçus. On nous a communiqué des journaux de la Jamaïque, apportés par l'Erato, qui vint jusqu'au 5 avril. Ils parlent d'une manière positive d'une attaque méditée par la flotte et les troupes espagnoles assemblées à San-Jago de Cuba, contre Carthagène.

Le paquebot de Liverpool du 1er avril n'était pas arrivé à New-York le 17 de ce mois. Les dernières nouvelles d'Europe étaient du 4 avril.

M. King, ministre des États-Unis en Angleterre, a demandé à s'en revenir. La nomination de M. Gallatin, pour lui succéder, a été approuvée par le sénat.

Les bois sont en feu en divers endroits dans les parties septentrionales des États-Unis. On vient de lancer à Baltimore un quatrième vaisseau de guerre, que l'on suppose destinée pour la Colombie.

Le vaisseau de la compagnie des Indes le *Rozburgh-Castle*, maintenant dans ce port, a rencontré en juillet dernier, dans son voyage d'Angleterre à Canton, six semaines après son départ de Plymouth, et lorsqu'il était à environ trois degrés de la ligne, une goëlette française nommée l'*Eleonore*, ayant un équipage d'environ 150 esclaves à bord. Ces infortunés, entassés dans la cale, étaient liés deux à deux, et privés de la lumière du jour, les trappes étant fermées. La scène était telle qu'on ne peut entendre sans frémir, la description qu'en font les officiers du *Rozburgh-Castle* qui ont été à bord de la goëlette. Le bâtiment négrier montait quatre pièces de canon. La maladie avait redoublé son équipage à dix hommes. Ce fut dans la vue d'obtenir les secours de l'humanité se décidèrent à communiquer avec le *Rozburgh-Castle*. Le capitaine Denny a livré l'*Eleonore* aux autorités de Sierra-Léoné, où il la conduisit. Un jeune esclave, qui était caché à bord du *Rozburgh-Castle*, y est maintenant.

Il est arrivé 22 vaisseaux marchands dans ce port depuis le 1er mai. La plupart sont sur leur tête, et sont venus prendre des chargements de bois. La quantité de bois déjà descendue est très considérable, et il en arrive tous les jours. On dit qu'il en est préparé à l'avenir, dans le Haut-Canada et sur l'Ottawa, plus qu'on en a jamais précédemment, et qu'on peut en attendre pour environ 1200 chargements dans le cours de l'été. Le chêne se vend de 1s-6d. à 2s., le pin id., le pied.

QUÉBEC JEUN, 5 1826.

Il est arrivé ce matin un bâtiment qui a laissé Belfast le 1er Mai. Nous avons reçu un journal de cette ville, du 29 Avril, contenant des avis de Londres jusqu'au 26.

Nous regrettons de voir que la détresse augmentait parmi les classes manufacturières. Dans les environs de Manchester, malgré l'intervention de la force armée, cinq ou six manufactures ont été détruites par les ouvriers mécontents; plusieurs personnes ont été blessées dans cette affaire. On verra par les extraits ci-joints quel était l'état des mêmes classes à Dublin.

Ce journal contient une dépêche adressée par le comte de Nesle, ministre des affaires étrangères de Russie à M. Clay, secrétaire d'état du gouvernement des États-Unis, en réponse à une note de celui-ci, relative à la reconnaissance des nouvelles républiques américaines. D'après cette dépêche, qui tend à confirmer la nouvelle requête dans les États-Unis, de l'arrivée d'un vaisseau de guerre français avec des commissaires à Carthagène, il est probable que l'Espagne a maintenant reconnu l'indépendance de ses colonies sur ce continent.

TROUBLES À BLACKBURN.—Nous regrettons d'annoncer que les symptômes, déjà sérieux, de tonitrué qu'on a remarqués la semaine dernière à Blackburn, ont pris cette semaine un caractère plus alarmant. Une lettre de Manchester, en date du 24 Avril, dit: " Dix à quinze mille hommes se sont assemblés hier dans les environs de Blackburn, et ont détruit tous les métiers à vapeur dans cinq manufactures, savoir: celles de Sykes, Wainley, James, Berry, Eccles, et John Houghton; et ils sont aujourd'hui en marche pour aller démolir celles de Garnet, de Horse fall, etc., à Cithro et à Berry; les troupes en ont blessé quelques uns, mais n'ont pas assez fort pour oser les suivre."

S. Exc. le gouverneur en chef doit arriver ici mercredi prochain, et fera, peu après son arrivée, l'inspection semi-annuelle des troupes de la garnison.

L'honorable et révérend M. Stewart, évêque protestant de Québec, est arrivé en cette ville jeudi dernier de Montréal, accompagné du révérend M. Crosbie Morgell, son tonitrué. Son clergé, le juge en chef, et nombre d'autres visiteurs, ont été recevoir sa seigneurie au quai.

Le colonel Bye, du génie, qu'on presume être l'officier dont parlait dernièrement les journaux anglais comme devant être envoyé en Canada pour surveiller la construction du canal entre Kingston et l'Ottawa, pour lequel le parlement d'Angleterre a voté 15,000 liv., est arrivé ici mercredi dernier, de Londres, avec sa famille, et s'est embarqué jeudi pour Montréal.

L'honorable M. Powell, ci-devant juge en chef du Haut-Canada, s'est embarqué à New-York, le 26 du mois dernier, pour Liverpool.

RAPPORT D'AGRICULTURE POUR MAI 1826.

District de Québec

Quoique le beau temps qui l'avait fait dans les dernières semaines du mois précédent, eût fait fondre la neige et préparé la sècheresse, les pluies survenues à la fin du mois ont empêché de semer une grande partie des frumens jusqu'à la seconde semaine de Mai.

La continuité de la chaleur et de la sécheresse qu'il a fait depuis a été un peu défavorable aux jeunes bles; cependant à la fin du mois, ils avaient encore une apparence de santé, quoiqu'un peu chairs.

Les semailles ont été terminées pour les travaux de printemps. Les patates étaient presque toutes en terre avant la fin du mois.

La chaleur, jointe à l'humidité qui était restée dans la terre après la fonte des neiges, et aux pluies de la première semaine du mois, avait avancé les paturages et les prairies plus que de coutume, et ils ont encore une bonne apparence. Les fourrages avaient été un peu rares les printemps, et les animaux étaient, en général, assez maigres au sortir des étables.

Les jardins ont souffert de la sécheresse et des inécesses.— Les arbres fruitiers de toute espèce ont été couverts de fleurs, et présentent une belle apparence de fruits. Quoique le prix du blé offre peu d'encouragement pour la culture ordinaire de la quantité ordinaire, il en a été probablement semé cette année plus que de coutume, ainsi qu'il résulte de l'annonce et de la vente. Le blé qui a été semé en dernière année a fait aussi plus qu'une grande quantité, qui n'a même été limitée que par le haut prix de la semence.

La diminution arrivée dans le salaire du travail à l'ouverture du printemps, a cause des apparences défavorables pour le commerce, et la baisse correspondante arrivée par la même cause, dans le prix des denrées agricoles, ont été révoqués, en partie par l'arrivée d'un bien plus grand nombre de vaisseaux qu'on n'attendait. Mais, dans l'état actuel du monde, on se voit en vain que l'agriculture compterait beaucoup sur une chose qu'une industrie et une économie re-

double, en tâchant de produire et de fabriquer sur sa propre terre, autant qu'il le peut sans nuire à ses travaux agricoles, tout ce qui est nécessaire aux besoins de sa famille. Québec, 31 Mai 1826.

LE SPECTATEUR CANADIEN.

MONTREAL:

SAMEDI, 10 JUIN, 1826.

Les nouvelles de Londres reçues par la voie de Québec sont plus récentes de quatre jours que celles qui ont été reçues aux États-Unis, les premières allant jusqu'au 26 Avril, et les dernières jusqu'au 22 seulement.

On verra par quelques articles transcrits des journaux de Québec, qu'aux dernières dates, la détresse mercantile et manufacturière allait plutôt croissant que diminuant, et que les ouvriers sans emploi s'étaient ameutés en différents endroits, et avaient causé quelque désordre. On lisait pourtant dans les journaux d'une date un peu moins récente, qu'en beaucoup d'endroits les affaires paraissent aller mieux. Peut-être les prochains gazettes en diront-elles autant, et les suivantes, le contraire. C'est du moins ce qui a lieu de puis plusieurs mois; d'où nous sommes portés à conclure que les manufactures et le commerce sont presque toujours restés généralement depuis lors, à peu près dans le même état, et que les changements pour le pis ou pour le mieux dont il a été parlé dans les journaux, ont plutôt existé dans l'imagination des écrivains que dans la réalité des choses.

La nouvelle de la prise de Missolonghi est présentée contradictoire. Cette nouvelle avait cependant été donnée avec des détails qui devaient faire croire à la réalité de l'événement. Ces détails, du moins ceux que nous avons vus, n'étaient donnés, il est vrai, que dans une lettre anonyme, dont l'auteur était, suivant quelques journaux, un colonel anglais, quoique le ton et le tenor de la lettre fussent portés à croire qu'il était français. Il n'y a guère qu'un Français qui pût dire: "nos braves volontaires français, et le nom du brave homme, St. Aubin, ou plutôt St. Aubin, qu'il dit être mort dans ses bras, est français. S'il faut s'en rapporter aux dernières nouvelles, ce personnage n'était ni anglais ni français, mais un être imaginaire, et la lettre qu'on lui attribue, une pièce controuvé et fabriquée pour un dessein ou pour un autre, pour donner à croire que la cause des Grecs était désespérée, ou pour exciter la compassion en leur faveur.

Quoiqu'il en soit, si Missolonghi n'a pas été pris à la date mentionnée d'abord, nous croyons qu'il n'y aurait lieu de s'en réjouir que dans le cas où il n'aurait pas du l'être ensuite; car le sort de cette ville pourrait être pire que celui qu'il aurait éprouvé suivant la lettre en question. Suivant cette lettre, la garnison de Missolonghi ne serait pas perdue toute entière, trois mille à peu près de ces braves gens se seraient sauvés, et ils auraient fait essayer aux assiégés une perte de 8 à 1000 hommes; au lieu qu'il pourrait, ou plutôt qu'il aurait pu arriver, que la garnison entière fût perdue au fil de l'épée, ou ensevelie sous les ruines de la forteresse.

Quelles seront les conséquences du mouvement insurrectionnel attribué au moment présent ou à l'expiration du général Paez? c'est ce qui ne peut pas tarder à être connu. Avant qu'il se soit écoulé quelques mois, quelques semaines peut-être, nous apprendrons ou que ce chef a poussé sa pointe jusqu'au bout, et est parvenu à son but, du moins pour le présent, ou que sa tentative a échoué, et qu'il est lui-même ou mort ou prisonnier. Quoiqu'il arrive, il paraît que si Bolivar n'est pas été aussi éloigné qu'il l'est du pays, et si il est président et généralissime, l'événement dont il est question n'aurait pas eu lieu, et cet événement, à moins qu'il n'ait aucune suite, est bien propre à hâter le retour du héros de l'Amérique du sud. Son absence nous paraît avoir déjà été trop longue; cependant, aussi grand homme d'état qu'il semble l'être, ce ne doit pas être sans nécessité, ou du moins sans utilité, qu'il demeure si longtemps au Farou. L'Albion de New-York semble croire que ce grand homme n'a pas encore égalé Washington, et qu'il a encore quelque chose à faire, surtout à réprimer la révolte de Paez, pour être l'égal du héros américain. Selon nous, Bolivar est le plus grand homme de guerre et d'état que l'Amérique ait encore produit, et a surpassé Washington, non seulement par la renommée, qui n'est pas toujours la plus juste mesure du vrai mérite, mais encore par la grandeur des actes politiques et des exploits militaires. Il y a-il est vrai, cette différence à l'avantage du grand homme de l'Amérique du nord, qu'il est descendu dans le tombeau avec toute la gloire que lui ont méritée des talents et des vertus qui ne se sont jamais démentis; tandis que celui du sud est encore sujet aux caprices du sort, à l'empire des passions et aux vicissitudes de la vie humaine; mais qu'il s'élève au-dessus de la fin mathématique, ou même métré, et qu'il a fait de bien et de grand jusqu'à cette heure ne pourra être oublié même de la postérité la plus reculée.

Depuis que ceci est écrit, nous avons vu les détails suivants: De la Gazette Fédérale de Baltimore du 31 Mai. Par la goëlette bonne volonté, Ella, capitaine Hayward, arrivée hier soir, en 15 jours de Lagayra, nous avons reçus des lettres et des gazettes jusqu'au 15 Mai inclusivement.

Venezuela est dans un état de troubles, en conséquence de la révolte de Paez sous le général Paez et Marino, laquelle est prouvée d'un ordre du gouvernement colombien au général Paez de se rendre à Bogota pour répondre à certaines accusations portées contre lui. Les choses ayant été annoncées à l'armée dont il est le commandant en chef pour la province, elle pressa le général de résister, affirmant que ce district avait été chargé d'une portion plus que proportionnée des taxes publiques, &c. Paez avait tout le corps militaire à son commandement, et en étant aimé, émissa sa proclamation déclarant Venezuela indépendant. Il était à Cumana, et était attendu de jour en jour à Lagayra. Le gouverneur de Porto Cabello avait refusé de participer à l'entreprise, et un officier de l'armée avait été mis à sa place. La garnison de Lagayra, forte d'environ 200 hommes, s'était déclarée pour Paez. En attendant, les rebelles avaient levé une contribution de 50,000 piastres sur la ville de Carraço, payable sans délai, à peine de voir les troupes la venir prendre. Ils avaient tiré sur la douane pour les présentes dépenses.

Carraço, le 14 Mai.—Avant que cette lettre vous parvienne, vous avez probablement entendu parler de l'émigration politique qui a eu lieu récemment. Venezuela s'est déclaré indépendant du gouvernement général, ou plutôt réclame le droit de faire ses lois provinciales, de gouverner et diriger ses finances provinciales et sa judicature, indépendamment du gouvernement suprême de Bogota, mais demeurant en même temps un des États de la république, jouissant du privilège de législation provinciale. Si c'est à la vérité but de cette rupture, je pense que la demande n'est pas tout à fait déraisonnable. Tout cela est venu de la suspension du général Paez du commandement de ce département. Lorsqu'il était à la veille de partir pour Bogota, afin d'y défendre sa conduite devant le sénat, les troupes furent informées du fait; les officiers ne purent les réprimer; elles jetèrent bas leurs armes, les officiers jetèrent leurs épées; les soldats demandèrent leur général, et déclarant qu'ils ne serviraient pas sous le général Escalona; en un mot, Valence devint une scène de confusion et de tumulte. Le cabildo s'assembla, et le général Paez fut réintégré dans son commandement. Du moment qu'il parut parmi les troupes, elles retourneront paisiblement à leur devoir; deux ou trois individus seulement furent assassinés. Ceci conduisit à une déclaration d'indépendance, et le résultat final est caché dans le sein du ténu. Le général Paez est attendu ici aujourd'hui; je ne sais s'il amène des troupes, ou non. Le général Marino est venu des plaines, il y a quelques jours, avec un petit corps de cavalerie. Il a été rencontré et escorté dans la ville par les membres du cabildo, ou quelques uns deux, et par un nombre de simples particuliers. Ils ont été reçus dans la ville, vers sept heures, avec quelque bruit, criant "Vive Bolivar! vive Paez! vive Marino!"

vive Venezuela!" Le vieux cri de "Vive la Colombie! vive la patrie, paraissait entièrement oublié. Tel est l'état des choses ici, bien qu'à peine j'aie jamais vu Carraço plus tranquille. Les soldats n'ont commis aucun excès ici, et l'on n'a point entendu parler de meurtres, à l'exception de ceux qui ont été commis à Valence."

Sir Peragrino Maitland, Lieutenant Gouverneur du Haut-Canada, a annoncé la Proclamation suivante, à la date du 3 Mai dernier.

"Attendu que pour prévenir plus efficacement le renouvellement des abus qui ont régné jusqu'à présent dans le commerce de bois dans les parties de cette province qui sont situées sur les bords de la rivière des Outaouais, et pour que l'intérêt public soit avancé plus sûrement et le commerce de cet article important d'exportation mieux réglé, et qu'il soit observé une plus égale justice à l'égard de tous ceux de nos sujets qui désirent participer à ce commerce, nous avons jugé à propos d'ordonner et ordonnons, et nous enjoignons et ordonnons par la présente proclamation, jusqu'à ce que notre plaisir à cet égard soit de nouveau énoncé, qu'il soit loisible à tous nos sujets habitant les provinces du Haut et du Bas-Canada, d'entrer librement dans nos bois et forêts de notre dite province du Haut-Canada situés le long des bords de la rivière des Outaouais, ou le long des bords des eaux qui se jettent dans cette rivière, à une distance convenable des dites eaux et rivières, qui n'ont pas été arpentés et divisés en concessions et lots, et d'y couper et d'en emporter tel bois de chêne et de pin qui sera propre à être exporté.

"Pourvu toujours néanmoins, qu'en considération de l'autorité et permission ici données, les divers taxes et droits ci-après spécifiés, nous soient payés, ou à nos héritiers et successeurs, savoir, sur chaque millier de pieds de bois de chêne, la somme de six livres et cinq schellins, étant au taux d'un denier et demi par pied; sur chaque millier de pieds de pin rouge, quatre livres trois schellins et quatre deniers, étant au taux d'un denier par pied; sur chaque millier de pin jaune, deux livres un schelin et huit deniers, étant au taux d'un denier par pied; sur les pièces de bois de sciage d'une longueur convenable pour être coupées en douelles, deux deniers par chaque pièce, et sur chaque millier de bois, quatre livres un schelin et huit deniers; lesquels droits seront payables en monnaie légale de notre dite province du Haut-Canada, et percevables par toute personne que nous nommerons à cet effet par commission sous le grand sceau de notre dite province, et à tel lieu ou tels lieux, sur la dite rivière des Outaouais, que nous désignerons par notre officier à nommer comme ci-dessus dit, comme étant les plus convenables.

"Pourvu toujours, que pour empêcher que le dit bois soit coupé avant qu'il ait atteint une grosseur convenable, le double des droits spécifiés ci-dessus sera payable sur tout le bois qui n'aura pas plus de huit pouces en quarré. Et c'est de plus notre volonté et plaisir que tout le bois de construction qui aura été coupé comme ci-dessus dit sur nos terres non concédées dans le Haut-Canada, sur lequel les droits n'auront pas été payés, lorsqu'ils auront été exigés par notre officier à nommer, comme susdit, soit saisi et détenu pour notre usage comme susdit.

"Pourvu toujours néanmoins, qu'il soit loisible à toutes personnes dûment autorisées par nos licencés accordés en la manière ci-dessus en usage, à couper du bois dans notre dite province, de l'emporter et d'exporter à telle étendue qui est spécifiée dans leurs licencés, sans qu'il soit exigé d'eux aucun des droits imposés ci-dessus, et que tout le bois qui peut avoir été coupé ci-dessus sur nos terres non concédées comme susdit, sans notre permission expresse, puisse passer par notre dite province du Haut-Canada, après le paiement des droits et dessus spécifiés."

Nous prenons la liberté de conseiller à ceux qui s'intéressent au progrès des arts dans ce pays, et surtout au succès de leurs compatriotes en ce genre, d'entrer chez Mr. Martin, orfèvre de cette ville. Ils y verront un morceau d'ouvrage de sa façon qui mérite l'attention des connaisseurs, et qui ne peut manquer d'être admiré par toutes les personnes de goût. C'est une lampe d'église en argent. Des guirlandes de feuillages, de fleurs et de fruits en relief en font l'ornement. Des têtes d'anges avec leurs ailes masquent les premiers anneaux de la chaîne qui soutient la lampe. Le tout est de la plus grande beauté. Nous prions ceux qui sont capables d'apprécier un semblable travail d'attirer l'examen de leurs propres yeux. Ils seront amplement payés par la satisfaction qu'ils éprouveront en donnant à cette superbe pièce l'attention dont elle est digne, et ils pourront se convaincre que ce qu'on en dit ici est bien au-dessous de son mérite.

Mercredi dernier, un chien enragé a été tué dans cette ville, après avoir mordu plusieurs personnes. Nous prenons la liberté d'appeler l'attention des magistrats sur cette circonstance, dans l'attente qu'ils prendront quelques mesures de précaution; car il est impossible de prévoir combien de vies précieuses peuvent être perdues, si le mal n'est arrêté dès son origine.—Herald du 3.

Les individus dont nous avons parlé, il y a quelque temps, comme étant nuyés au Bassin de Chambly, sont Michel Desclé, fils, Jean Baptiste Cormier, Joseph Benoit, Jean Baptiste Latour et François Naudot.—Ibid.

Le bateau à vapeur *Indy Sheelbrooke*, arrive Dimanche dernier, a fait le trajet de Québec en vingt heures et demie. Le même vaisseau avait fait le même trajet, il y a quelques années, en dix-neuf heures. Il y a quelque temps, un des bateaux à vapeur du fleuve, (le *Laprairie*), à ce que nous croyons) est descendu des Trois-Rivières à Québec, (distance de plus de 30 lieues,) en six heures et demie.

Le nouveau bateau à vapeur, l'*Edmond Henry*, a été, pour la première fois, dimanche dernier, à Lagayra. Il commencera à traverser régulièrement entre ce village et Montréal, aussitôt après son retour de Québec, où il va pour être enregistré.—Gazette.

Dimanche matin, comme deux grands bateaux chargés de bois, et attachés ensemble, remontaient le fleuve, vis-à-vis du faubourg de Québec, vu le grand vent qu'il faisait, les câbles se détachèrent et l'un des bateaux tourna et chavira; les hommes se sauvèrent, quoiqu'avec peine, mais la cargaison fut perdue.—Ibid.

C'est une chose singulière, et qui ne s'était pas encore vue, à ce que nous croyons, que depuis l'ouverture de la navigation un nombre considérable de sauvages ont été employés à descendre des caïeux de Chateauguay à Montréal; deux font l'ouvrage d'un homme, et reçoivent chacune un écu; les plus robustes rament seules comme les hommes et gagnent une piastre.—Ibid.

Vol sacrilège. Dimanche dernier, des voleurs sont entrés dans l'église de St. Martin, par le même moyen que dans l'église des Sœurs-Grises, le dimanche précédent; et y ont commis les mêmes déprédations. Le verre du vase qui contient l'hostie consacrée a été trouvé fracturé contre un pont voisin. Un individu est soupçonné, d'après le lieu où il avait été vu, le même soir.—Herald de Mercredi.

Excursion.—Le 23 du mois dernier, un habitant de la montagne d'Yamaska faisant brûler des arbres qu'il avait abattus, pour bâtir une maison, le vent qui était fort, porta les flammes du côté des maisons de Messrs. J. Potter et A. S. Whitney; le feu y prit, et elles furent consumées en peu de temps, celle du dernier avec tout ce qu'elle contenait, ainsi qu'une grange et un autre bâtiment où l'on faisait de la potasse. Le feu se communiqua ensuite à deux autres grandes appartenant à deux frères, Jonathan et David Bozzel, lesquelles furent pareillement consumées, avec leur contenu. La perte totale est estimée à environ 2000 piastres.

DISTRICT DE MONTREAL.

Rapport d'Agriculture pour Mai 1826.

Les pluies du commencement du mois ont retardé les semailles dans les terres fortes; mais dans les terres légères et élevées, ces opérations n'ont pas été interrompues. Le temps devint beau le 12 et continua sec et chaud jusqu'au 28, qu'il devint froid et légèrement pluvieux. Le 30, il y eut une gelée blanche qui affecta les arbres des forêts. La grande chaleur et la durée de la sécheresse dans un temps où l'humidité est si nécessaire pour donner de la vigueur aux plantes

naissantes ont retardé la végétation, et la moisson a une apparence languissante. Il faudrait des pluies abondantes pour les avancer. Le 29, le temps était si froid, que plusieurs ont été obligés de mettre leurs moutons à l'abri, et l'on dit qu'il en est mort quelques uns; ce qu'on peut attribuer à ce qu'ils ont été tenus de trop bonne heure. On pourrait attendre le mois de Juin, dans ce district, pour tondre les moutons, et les cultivateurs feraient bien d'y faire attention, pour conserver la santé et le vie de ces animaux précieux. Les prairies n'ont pas une belle apparence; elles souffrent ainsi que les grains, du manque de pluie. Les pâturages sont chétifs, et il n'y a rien à faire d'ordinaire, tant les cultivateurs négligent d'ensemencer une partie de leurs terres de graines de blé, pour procurer de bons fourrages à leurs animaux.— L'établissement de manufactures de cordes offre maintenant une occasion favorable pour produire des matériaux bruts; jusqu'à présent, on n'était pas sûr de trouver un marché pour le chanvre et le lin; mais il y en a présentement un dans le pays qui donnera aux producteurs l'assurance de trouver à vendre leurs produits promptement. Les matériaux pour ces fabriques s'importent d'Europe et des États-Unis; mais il est à espérer que ce pays ne négligera pas l'occasion de fournir la quantité requise; sans compter que la Société des Arts de Londres a offert des prix pour la culture d'un certain nombre d'arpens de chanvre en Canada.

MARIE.

En cette ville, le 1er, du contrat par le rév. John Bechthold, WILLIAM McCOLLUM, Ecuyer, du département des Sauvages, à Demoiselle ANN, fille de Thomas A. Turner, Ecuyer.

VENTES PAR ENCAN.

PAR J. A. CARTIER.

A JOURD'HUI, Samedi, 10 Juin, au Magasin du sous-signe, N. 127 rue St. Paul, sera vendu,

Un assortiment général de Marchandises sèches,

Comprenant Bearreuten, et Fontaine, Cotons rayés et barrés et à carreaux de Bengale et de Turquie, Batiste, Mousseline, Nankin, Indienne à Meubles et à Hordes, Schâles, et Monchoirs prints, Cotons à chemises au métier, et barré de Caroline, Janette noire et blanche, Taffetas noir et fleuri, Monchoirs de soie noirs et de couleurs, Tartan, Bombazette noire et de couleurs, Bombazette noire, Coutil, Toile imitée de Russie, grosse Toile, Toile écru, Bas de laine et de coton, Galon, Epingle, Brochettes, &c. &c.

DE PLUS

Au compte des Assureurs,

UNE Belle Salemport blanc avare, 1 do do bleu do, 1 do do Batiste, do, 1 do Tom & Jerry stripes.

La vente commencera par les marchandises AVARIES & UNEBURE PRECISE. 10 Juin, 1826. J. A. CARTIER.

Par AUSTIN CUVILLIER,

A Sa Chambre d'Encaix, LUNDI prochain, à UNE HEURE, seront vendus, 40 Caisses Chandelles au moule, de la meilleure qualité, 17 do Savon jaune, 10 do do do, 12 Tinettes Beurre Américain, 12 Caques Noir de Day & Martin, 25 Caisses Figue de Turquie, 14 do Prunes de France, 12 do Raisin moscat, 6 Barils meilleur Tamarin, 30 Caisses Sigaes.

Verrerie et Fayencerie,

Une grande quantité de Meubles de Menage, —ET—

Un assortiment général de Marchandises sèches.

AUSTIN CUVILLIER, E. & C.

10 Juin, 1826.

A Sa Chambre d'Encaix, Mardi, Mercredi et Jeudi prochains, chaque jour à une heure, seront vendus, Draps, Casimire fin et commun, Toile fine, Coton à chemises au métier, Coton rayé, Bombazette unie et fleurie, Indienne à Meubles et à Hordes, Coton à carreaux, Guinigan, Toile ouvree, Tartan, Batiste, Nankin, Schâles et Monchoirs, Mousseline, Robans, Galon, Fil, une Caisse Chapeaux Superfins pour Messieurs, à l'épreuve de l'eau.

AUSTIN CUVILLIER, E. & C.

10 Juin, 1826.

DE GRE A GRE

UNE belle Voiture à quatre roues, qu'on peut voir chez Mr. O'MEARA, carrossier.

VERITABLES FAULX D'ALLEMAGNE à vendre par Wm. BLACKWOOD. Montréal, 10 Juin, 1826. ff.

AVERTISSEMENT.

Le Soussigné est commissionné d'acheter, pour argent comptant, dans les environs de cette ville, une terre de la contenance de deux cents arpents en superficie ou deux terres plus petites équivalent à la même quantité d'arpents en superficie. Pour plus ample information s'adresser en son étude, Rue St. François Xavier.

A. T. KIMBURN, Notaire Public.

Montréal, le 10 Juin 1826. 3f.

Le Soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il a reçu par le St. Lawrence de Londres, un assortiment de Marchandises de mode, parfums, &c. &c. qui pourront être vus, LUNDI le 12 du courant, et seront vendus à bon marché, pour argent comptant, ou à court crédit.

KENNETH WALKER.

Montréal, 10 Juin, 1826. 3f.

AVIS AU PUBLIC.

LES Affaires qui ont été commencées par PIERRE CHARLES DUBOIS et PIERRE AMABLE DUBOIS se continuent depuis le 13 de Mai dernier, sous le nom seul de PIERRE CHARLES DUBOIS; il paye à qui ils devaient, et reçoit seul ce qui leur était dû jusqu'à la susdite date.

PIERRE CHARLES DUBOIS.

Montréal le 1er Juin 1826. 4f.

PRISE et emportée de la chambre du Richelieu Mardi dernier, une Tabatière d'argent ovale, en deux appartements, le couvercle s'ouvrant en deux, à la Fratagar; sur un des couvercles est gravé le chiffre G. F. et sur l'autre, une pomme. Si elle est présentée à quelqu'un en vente, le soussigné lui sera obligé de la retenir comme étant sa propriété.

GABRIEL FRANCHERE.

Montréal, 9 Juin 1826.

MR. MODESTE POESSION ayant obtenu Licence pour tenir une Maison d'Entretien Public, prend la liberté de prévenir les Messieurs voyageant ou résidant à l'Assomption qui se proposent de dévouer son temps et ses talents à leur commodité et à leur bien-être. Il a eu soin de se pourvoir de telles liqueurs qui puissent plaire aux différents goûts de ceux qui honoreront de leur descente chez lui; il s'est aussi pourvu de bons lits et couvertures de lins, et peut les assurer qu'il n'épargnera rien de ce qui pourra contribuer à leur bien-être.

L'Assomption, 9 Juin, 1826. 3f.

AVIS.

LES Cranciers de Mrs. A. LABREUN de Montréal, Marchand, sont priés d'envoyer leurs comptes à l'un ou l'autre des soussignés; et ceux qui lui doivent sont requis de payer sans délai leurs comptes, qui, autrement, seront mis entre les mains d'un avocat pour être recouverts.

Wm. BLAKWOOD, CH. F. ROY, Curateurs.

Montréal, 2 Juin, 1826.

MADAME THAYER, ayant reçu son assortiment du printemps d'Habillemens et Marchandises de mode, informe les Dames de Montréal, que son Magazin sera ouvert demain, JEUDI 1er JUIN.

Montréal, 31 Mai 1826.

NOUVEL HOTEL DE RASCO,

No. 32, RUE ST. PAUL.

F. RASCO a l'honneur et le plaisir d'annoncer aux habitans du Bas et du Haut Canada, que le nouvel Etablissement qu'il a formé au lieu ci-dessus sera ouvert LUNDI 8 du courant. Les limites d'un avertissement ne lui permettent pas d'entrer dans le détail des commodités de tous genres que cet Etablissement offre au public; il se contente d'assurer que quoique l'extérieur du bâtiment n'ait pas autant d'apparence sous le rapport de l'Architecture, que celui qu'il occupait dernièrement, on trouvera l'intérieur plus convenablement distribué et arrangé, attendu qu'on n'a rien négligé de ce qui pouvait contribuer à la commodité et au bien-être des personnes qui voudront bien y descendre.

Il se flatte que ces recommandations jointes à des prix modérés, et à une attention constante de sa part, lui procureront dans sa nouvelle entreprise le même appui généreux dont il a eu à jouir jusqu'ici de la part du public.

N. B.—Le propriétaire tiendra à honneur de recevoir de la part des amis et patrons du nouvel Etablissement, le jour de l'ouverture de la maison, des visites comme celles dont ils ont bien voulu l'honorer en une occasion précédente.

Montréal, 6 Mai 1826.

Nouvelle Carte du Haut-Canada.

VIENT d'être publiée et est à vendre par H. B. CUNNINGHAM, No. 38 Rue St. Paul.

UNE CARTE DE LA PROVINCE DU HAUT-CANADA,

Montrant la partie organisée d'icelle, et le pays adjacent: Compilée par JAMES G. CHAMBERLAIN, assistant dessinateur, sous la direction de Thos. THOMAS KIDDOUR, Arpenteur général.

21 Avril, 1826.

AVIS.

Le Comité nommé par la Fabrique de cette paroisse pour la bâtisse de la NOUVELLE EGLISE PAROISSIALE, donne avis qu'il desire recevoir des propositions pour la fourniture de toute la PIERRE TAILLEE, et les moulures dont on aura besoin pour la dite bâtisse dans le courant de l'An prochain, c'est à dire environ 20,000 pieds.

On s'adressera à l'Architecte, Mr. JAMES O'DONNELL, au Café de Uaup, pour avoir communication des plans, devis et détails; on enverra les propositions avant Jeudi le 8 du mois prochain, à

FRS. ANT. LA ROQUE, 26 Mai, 1826. 32 Rue St. François Xavier

Le Soussigné donne avis à ses amis et au Public en général, qu'ayant été commissionné Notaire Public, pour cette province; il a établi son Etude dans la maison No. 1, faisant le coin des rues St. Vincent et Viger.

Il espère que son exactitude à remplir les devoirs de sa Profession tant en Français qu'en Anglais, lui mériteront un encouragement libéral.

J. E. FARRIBAULT, N. P.

20 Mai, 1826.

A VENDRE OU A LOUER.

UN Emplacement situé au bourg de Terrebonne, sur la rue qui conduit à l'Eglise, et faisant face à la chaussée, avec une MAISON de pierre à deux étages, et entre bâtimens deses construits. On en pourra avoir le titre et la possession immédiatement, en s'adressant au soussigné.

JAMES CARUELL.

Montréal, 29e. Janvier, 1826.

A VENDRE,

UN ou deux LOTS de terre de quatrevingt-dix ares, chacun, situés dans la Seigneurie de Monnoir, propriété de l'Hon. Sir JOHN JOHNSON, Bt. mais vulgairement nommée Mont-Johnson, paroisse de Ste. Marie, et à 12 milles de Chambly et de St. Jean, bien fournis de bois de service et de construction, d'un sol riche et fertile, contigus à un petit lac, et à des bois abondans en chevreuil et autres bêtes fauves. Prix d'un lot, 300. par acre. Pour plus amples détails, s'adresser à cette Imprimerie.

27 Mai, 1826.

AVIS.

Le Soussigné a transporté son magasin à la maison N° 127, rue St. Paul, occupée ci-devant par Messrs. Henry & Bethune, où il a un assortiment général de MARCHANDISES SECHES, reçues récemment, et qu'il offre à vendre argent comptant, ou à court crédit.

J. A. CARTIER.

26 Mai, 1826.

NOTICE.

ALL those to whom the Estate of the late M. JOHN PICKEL, Senior, in his life time of Montreal, Gentleman, is indebted, are requested to present their accounts, duly attested, to the Subscriber, St. Paul's Street; and those indebted to the said Estate are solicited to pay the amount of their respective debts to the undersigned without delay.

EUSTACHE PROVOST, Executor.

Montreal, 20th May 1826.

AVIS.

Tous ceux à qui la succession de feu Mr JOHN PICKEL, senior, en son vivant de Montréal, Bourgeois, est redevable, sont priés de présenter leurs comptes dûment attestés, au soussigné, Rue St. Paul, et ceux qui doivent à la dite succession sont requis de payer sans délai le montant de leurs dettes respectives.

EUSTACHE PREVOST, Exécuteur Testamentaire.

Montréal, 20 Mai 1826.

A VENDRE.

UNE terre située dans la paroisse de La Chine de la contenance de 102 arpents ou superficie 3 1/2 Arpens de front sur 28 de profondeur. Il faut s'adresser à Monsieur O'KEEF, Not. Pub. ou au propriétaire résident au Côte St. Paul.

THEOPHILE THIERY.

Montréal, 30 Septembre 1824.

Bureau d'Enregistrement pour les Domestiques.

WILLIAM STUBB a ouvert un Bureau de la nature ci-dessus, No. 83, Rue St. Paul, (au coin) vis-à-vis du Général Brock, où les Dames et les Messieurs seront pourvus de Domestiques et de Servantes, à leur désir, et où les Domestiques trouveront à se placer, au plus court avis. Les cultivateurs pourront aussi s'y pourvoir de jardiniers et journaliers.

Montréal, 19 Juin, 1825.

A VENDRE,

De gré a gré.

UN BEAU PIANO FORTE.

AUSTIN CUVILLIER, E. & C.

21 Mai, 1825.

RECEMMENT publié et à vendre à cette Imprimerie, No. 29, Rue St. Paul, chez Cunningham, No. 38, même rue, et chez Nickles & McDonell, No. 98, Rue Notre-Dame,

TRADUCTION

Libre et Abrégée

DES

LECONS DE CHIMIE,

Données par le chevalier Humphrey Davy à la Société d'Agriculture de Londres.

Dédiée aux Sociétés d'Agriculture du Bas-Canada par A. G. DOUGLAS, Capitaine à demi paie.

Après le plaisir que nous a procuré la lecture de l'ouvrage ci-dessus, et l'instruction que nous y avons puisée, nous croirions manquer à notre devoir de Journaliste et à la justice due à l'auteur, si nous ne disions pas au moins ce qu'il nous a semblé, savoir un présent digne de la reconnaissance des AGRICULTEURS et de la jeunesse studieuse, pour qui l'est principalement destiné.

A VENDRE A CETTE IMPRIMERIE.

ET chez le Soussigné, Rue St. Lambert, vis-à-vis la grande rue du Fauxbourg St. Laurent

VOYAGE DE FRANCHERE, 1 vol. 8o. br. L'ARITHMETIQUE, 12o. dem. rel. et br. LA GEOGRAPHIE EN MINIATURE, max. fol. M. BIBAUD.

Le Soussigné a l'honneur de prévenir le Public qu'il enseigne la GRAMMAIRE FRANÇAISE, LATINE, la GEOGRAPHIE, différentes parties des MATHEMATIQUES, telles que L'ARITHMETIQUE, la GEOMETRIE, la TRIGONOMETRIE, &c. &c à sa demeure, Rue St. Lambert.

M. BIBAUD.

Montréal, 1824.

A LOUER,

Et possession donnée immédiatement ou au 1er Mai. UN LOPIN DE TERRE bien encloué, et qui a déjà été cultivé comme jardin potager, de 175 pieds de long sur 140 de large, tenant à Mr. Aug. Tollock, fils, sur les rues Mignonne et Lacroix, près de l'Eglise de St. Jacques.

S'adresser au soussigné, propriétaire, rue Ste. Helene, près de l'Eglise des Récollets.

JOSEPH LEDUC.

17 Mars, 1826.

Une Société qui existait ci-devant entre les soussignés, sous le nom de Blackwood & Larocque, expire ce jour-d'hui. Tous ceux qui sont endettés envers la société sont priés de payer leurs dettes à William Blackwood, et ceux qui ont des demandes contre icelle, sont également priés de lui envoyer leurs comptes, pour qu'ils soient liquidés.

Wm. BLACKWOOD, FRs. ANT. LAROCQUE.

31 Décembre 1825.

Le soussigné continue en son nom le commerce fait ci-devant par Blackwood & Larocque.

Wm. BLACKWOOD.

Montréal, 31 Décembre 1825.

ARGENT COMPTANT POUR DES

GUENILLES!

WHITING & MOWER reçoivent des GUENILLES en échange pour toutes sortes de Livres d'Eglise et d'Ecole, Papier, &c. à raison de 4 sols par livre. Ils donneront aussi en argent le plus haut prix courant, au No. 104 Rue St. Paul, Montréal.

24 Septembre, 1825.

PERDUS.

Le 1er de Décembre courant, vers 5 heures du soir, entre l'auberge de Mr. Lesperance, au Courant de Ste. Marie, et le haut du fauxbourg de Québec, un Manteau d'Étoffe d'Ecosse, taillé, mais non fait, 6 paires de Souliers d'enfant, deux grands peignes à cheveux, un demi Schâle de Canaire, une bouteille d'Huile noire d'Angleterre, un Portefeuille noir contenant des comptes et des Billets promissaires. Quoique on a trouvé les dits effets, et les laissera, où seulement le Portefeuille et son contenu, chez Mr. Lesperance sera généreusement récompensé.

24 Décembre 1825.

MAISON DE PENSION.

MADAME M. E. DEROME annonce respectueusement à ses amis et au public, qu'elle tient une MAISON DE PENSION, Rue St. Henri, vis-à-vis du Collège, où l'on sera servi avec décence et ponctualité.

Montréal, 6 Mai 1826.

Changement de Domicile.

Le Soussigné informe ses Pratiques et le public en général qu'il a déménagé sa boutique de Ferblanterie à l'entrée de la rue Viger au marché neuf.

LOUIS FRANCHERE.

Montréal, 8 Mai 1826.

A LOUER OU A VENDRE.

UNE EMPLACEMENT de 90 pieds de front sur trois arpens de profondeur, situé au Bout de l'Île, près de la traverse. S'adresser à

NICHOLAS ARCHAMBAULT.

Montréal, 12 Mai, 1826.

A VENDRE

MAINTENANT A CETTE IMPRIMERIE,

En Gros et en Détail,

Le Calendrier

DE L'ANNEE

1826,

POUR MONTREAL

ALLIANCE

Compagnie Britannique et Etrangère d'Assurance pour la Vie et contre le Feu de Londres. ETABLIE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL.

CINQ MILLIONS STERLING.

Bureau de Direction,

PRÉSIDENTS:

John Irving, Esq. M. P. Charles Greenwood, Esq. N. M. Rothschild, Esq. Francis Baring, Esq. William Howard, Esq. Samuel Gurney, Esq. John Jones, Esq. M. P. William Kay, Esq. Oswald Smith, Esq. H. M. Thornton, Esq. Thomas Wilson, Esq. Moses Montefiore, Esq.

DIRECTEURS:

James Alexander, Esq. M. P. Charles Greenwood, Esq. G. H. Burnett, Esq. Jas. Heygate, Junr. Esq. Charles Bevan, Esq. William Howard, Esq. John Bowden, Esq. John Jones, Esq. M. P. Archibald Campbell, Esq. William Kay, Esq. William Crawford, Esq. John Jones, Esq. M. P. Timothy A. Curtis, Esq. Oswald Smith, Esq. Francis Cresswell, Esq. H. M. Thornton, Esq. Thomas Wilson, Esq.

Les Soussignés ayant été nommés agens pour ladite Compagnie, ont l'honneur d'annoncer qu'ils sont maintenant prêts à prendre les risques et donner des polices d'assurance contre les pertes et les dommages occasionés par le feu dans aucune partie des provinces du Bas et Haut-Canada.

Les noms et la richesse des Présidents et Directeurs de cette Association sont si universellement connus dans le monde commercial, qu'il y aurait de la pré-emption aux agens de supposer qu'aucune observation de leur part pût augmenter la confiance du public en une association composée de personnes aussi distinguées.

Un capital de cinq millions de Livres Sterling, montant qui excède de beaucoup celui de toute autre institution semblable, doit donner à l'assurance la plus parfaite sécurité.

M-KENZIE, BETHUNE & Co.

Montréal, 4 Juin 1825. Mr. THOMAS W. SATTERTHWAY étant nommé notre Agent à Québec, les personnes résidentes dans cette ville voudront bien s'adresser à lui pour l'Assurance.

M. K. B. & Co.

Compagnie d'Assurance de la Vie et contre le Feu d'Alliance Britannique et étrangère de Londres.

PARTICIPATION AUX PROFITS DE L'INSTITUTION PAR LES ASSURÉS.

LES Agens de cette Compagnie ont reçu du comité des Directeurs, l'ordre de mettre les assurés en Canada, sur le même pied (c'est à dire participation aux profits de l'établissement) que ceux d'Angleterre.

Ils annoncent donc au public que "les profits du département du feu appropriés aux assurés, seront distribués à la fin de chaque période de cinq années, dans la forme d'un tant par cent sur les primes."

Les parties qui obtiennent un ajustement de pertes occasionnées par le feu ne sont pas privées du droit de participer aux profits de la compagnie.

Les Agens prennent la liberté d'appeler l'attention du public sur les avantages qui sont ici offerts à ceux qui assurent avec cette Compagnie, savoir: "une participation aux profits de l'établissement." Ceux qui assurent pour une période de cinq années successives deviennent par là virtuellement Actionnaires, au montant de leurs primes, et sans être assujettis à aucun des risques de la Compagnie, vu qu'ils recouvreront une partie de leurs primes dans la forme de tant par cent, ou en d'autres termes, au bout de chaque période de cinq années successives, il leur sera payé une somme (bonne) proportionnée à l'étendue de leurs transactions avec la compagnie.

Cet avantage (si supérieur à tout ce qui est offert par aucune autre Compagnie dans ce pays) joint à la considération du montant d'un Capital de CINQ MILLIONS DE LIVRES STERLING, de l'état respectable des Directeurs, et de la manière supérieure universellement reconnue dont leurs affaires sont conduites, seront sans doute dûment appréciés par les Habitans du Canada, et offriront à ceux qui veulent assurer leurs biens et effets contre le feu, la Compagnie de l'Alliance comme celle qui répond le mieux à leur intérêt et à leur sûreté.

M-KENZIE, BETHUNE & Co.

AGENS.

Bureau de l'Alliance, Rue des Commissaires.

25 Aout 1825.

L'ALLIANCE

Compagnie d'Assurance de la vie et contre le feu, de Londres.

LES Agens pour le Canada annoncent aux habitans des Trois-Rivières, qu'ils ont nommé Isaac Valentine, Ecuyer, leur agent pour la Ville et le District. Les personnes qui désirent assurer contre le feu voudront bien s'adresser à lui.

M-KENZIE BETHUNE, & Co.

Montréal, 13 Mars 1826.

Compagnie d'Assurance de Québec. AGENCE DE MONTREAL.

AVIS.

GEORGE DAVIES, Ecuyer, a été nommé Agent pour cette Compagnie à Montréal, à la place de JOSEPH CARMEL, Ecuyer.

Par ordre du Comité.

WM. HENDERSON, Junr. Secrétaire.

Bureau d'Assurance de Québec, 20 Aout 1825. Et il faut s'adresser pour Assurances, au Bureau de Mr. Davies, ruelle St. Dizier, derrière le lot No. 122, rue St. Paul, après le 31 du courant.

G. D.

A VENDRE.

UN Emplacement de 60 pieds de front sur environ 114 pieds de profondeur, renfermé dans les limites qui suivent, prenant pardevant à la rue Ste. Anne, derrière à Augustin Carrière, d'un côté au nord est, à Augustin Pilon, et d'autre côté par la rue St. Louis, avec une Maison en pierre à deux étages, un Hangard, une Ecurie et autres bâtimens dessus construits, sera vendu pour £300. 2. Une Terre, située au même lieu, de la contenance d'un arpent neuf perches de front, sur vingt-quatre arpents de profondeur, plus ou moins, en ce qui se trouve renfermé dans les limites suivantes, prenant pardevant aux emplacements du village, par derrière à un nommé d'Arnaud, d'un côté au nord-est à Pierre Pilon et d'autre côté à François Courvil, avec une Grange dessus construite, sera vendu pour £200. La situation de ces terrains les rend propres à toutes sortes d'entreprises mercantiles.

Montréal, 16 Aout, 1823.

PUBLIE ET A VENDRE,

A la Librairie de Messrs. E. R. FABRE & Co. "ANALYSE D'UN ENTRETEN" Sur la Conservation des Etablissements du Bas-Canada, Des Lois, des Usages, &c. de ses Habitans. PAR UN CANADIEN, Dans une Lettre à un de ses Amis. Montréal, 4 Mars, 1826.

Soyez juste et ne craignez rien.

Bureau de Régistre Général et Civil.

Le Soussigné annonce très-respectueusement aux Dames et aux Messieurs de cette ville, qu'il a commencé un Etablissement pour les fins ci-dessus, à la maison No. 6, Rue St. François Xavier.

Il fera tous ses efforts pour procurer aux familles, &c. de bons, honnêtes et fidèles Serviteurs et Servantes, et il se flatte de pouvoir procurer aux bons Domestiques de bons Maîtres et de bonnes Maîtresses.

Et d'après les connaissances locales et particulières qu'il a de cette ville, il pourra procurer des Locataires, et fournir les meilleurs renseignements aux étrangers qui auront le soins de Maisons, de Terres, &c.

N. B.—Les Domestiques recommandés à ce Bureau, après avoir servi un an à la satisfaction de ceux qui les emploieront, et en l'absence d'une note d'approbation, recevront, en s'adressant à ce Bureau, une Médaille honorifique du très obéissant serviteur du public.

PETER MERCKEL.

Montréal, 16 Septembre 1825.

AVERTISSEMENT.

Tous ceux à qui la succession de Dame Louis Olivier, en son vivant de Berthier, peut devoir soit priés de présenter leurs comptes, et tous ceux qui lui doivent sont requis de payer sans délai, sans quoi ils seront poursuivis.

ISAIE BOUCHER, HERCULE OLIVIER, Exécuteurs Testamentaires.

Berthier 10 Mars 1826.

Le soussigné donne avis par le présent qu'il ne payera aucune des dettes que URSULE TARTRE dite LABONTE pourra contracter en son nom, et défend que ce soit de la loger.

JOSEPH CHAMPIGNY DIT DESLENDES, St. Hyacinthe 20e Janvier 1826.

LA COMPAGNIE DES MANUFACTURIERS DE MARBRE, DE NEW-YORK,

INFORME le public que leur manufacture située No. 114, ALLEN-STREET, sera complétée dans environ un mois, à compter de cette date, et qu'alors ils seront prêts à SIER et POLIR toutes sortes de MARBRE de la meilleure manière en vertu de Lettres patentes obtenues dernièrement par la compagnie. Les ordres pour des piéces de marbre, et toutes sortes d'ornemens de marbre et leur position; seront reçus avec reconnaissance, à leur bureau, No. 1. Bâtimens de la Bourse, rue William et exécutés promptement et dans le meilleur goût.

Par ordre du Comité.

GEO. PRIDE, Secrétaire.

Montréal, 21 Janvier 1826.

THE NEW-YORK MARBLE

MANUFACTURING COMPANY,

INFORM the public that their factory located 114 Allen Street, will be completed in about one month from this date, when they will be ready to SAW and POLISH all kinds of Marble in the best manner, under LETTERS PATENT lately obtained by the Company.—Orders for mantle pieces and all kinds of marble ornaments and fixtures, will be thankfully received at their office, No. 1. Exchange Buildings, in William Street, and delivered finished in a superior style.

By order of the Board.

GEO. L. PRIDE, Sec.

POÛLES

DE toutes grandeurs et qualités à vendre à la maison occupée dernièrement par le Commissariat, No. 24, rue St. Paul, où l'on recevra des ordres pour la fonderie de Ste. Marie.

Montréal, 1er Octobre 1825.

PERDU,

EN cette ville, Lundi dernier, un PORTEFEUILLE de maroquin noir contenant deux BILLETS de DIX piastres, et autres papiers qui ne peuvent être d'usage qu'au propriétaire. Quiconque aura trouvé le dit Portefeuille et le remettra avec son contenu, à cette Imprimerie, ou chez Mr. Boivin, rue Notre-Dame, sera généreusement récompensé.

Montréal, 14 Janvier 1825.

ARGENT COMPTANT

POUR de vieux Cuivre rouge et jaune, et fer, au No. 24, rue St. Paul, ci devant le Commissariat.

Montréal, 3 Septembre, 1825.

A LOUER.

UNE MAISON sise sur la rue St. Denis, dont les dépendances sont aussi vastes que commodées. Une autre Maison agréablement situé sur la Côte au Baron, avec un Verger qui offre une variété d'arbres fruitiers et au milieu du quel se trouve une fontaine qui fournit toute l'année d'excellente eau.

S'adresser à

D. B. VIGER.

Montréal, 11 Février 1826.

A LOUER,

Et possession donnée le 1er Mai prochain, LA MAISON sur la Pointe à Callières occupée présentement par la veuve de Mr. Hugh Douglas, tonnelier.

—AUSI—

La Taverne de Neptune (Neptune Inn) rue St. Joseph, occupée par Mr. George Lewis.

ET

La Maison voisine occupée par Mr. F. Colarowith. S'adresser à

AUSTIN CUVILLIER.

1er Avril 1826.

ÉCOLE ANGLAISE ET MERCANTILE.

Rue McGill, près du coin de la rue Notre-Dame. MR NEAGLE informe ses amis et le public que son Ecole est permanentement en opération, au lieu ci-dessus, où les élèves des deux sexes sont instruits avec soin d'après les méthodes les meilleures et les plus approuvées. Il pense que ces règles particulières pour les affaires mercantiles, les méthodes qu'il a adaptées à l'âge et à la capacité de ses élèves, les progrès qu'il a fait faire dans son Ecole depuis neuf ans, le tems depuis lequel il enseigne dans cette ville, sont autant de raisons qui peuvent l'autoriser à demander la faveur publique.

Mr. Neagle garantira aux parens et aux tuteurs qui voudront bien l'honorer de leur faveur, que chaque jour il redoublera d'efforts pour faire faire à ses écoliers des progrès dans l'instruction et le bon comportement.